

106^{ème} Rapport moral et d'orientation

Bonjour et bienvenue à toutes et tous,

Elus, représentants de nos partenaires, salariés et bénévoles des PEP 10, merci de prendre de votre temps pour participer à nos travaux.

Dans son rapport moral et d'orientation 2020, la Présidente des PEP 10, Brigitte MARION, avait annoncé les actions suivantes pour l'année 2021 :

- Développement de l'activité ACM avec également le souhait de création d'activités dans la petite enfance
- Projet associatif à finaliser
- Evaluation interne à remettre en route (interrompue pour cause de Covid)

Je me dois donc de revenir dans ce 106^{ème} rapport sur ce que nous avons réalisé.

Pour le premier point, nous avons effectivement développé l'activité du domaine appelé par notre fédération celui des politiques éducatives et sociales de proximité (PESP). Depuis le 1^{er} janvier 2021 nous gérons l'Accueil Collectif de Mineurs, communément appelé centre de loisirs du RPI de Bouranton, Laubressel et Thennelières pour le compte de ces communes. Nous pouvons nous en féliciter.

Concernant la petite enfance, la directrice générale s'est formée sur la mise en place de projet dans ce domaine mais la charge de travail ne lui permet pas de procéder à la prospection nécessaire pour développer ce secteur pour le moment. Nous verrons dans les orientations 2022 comment remédier à cela.

La finalisation du projet associatif est toujours en cours. C'est notre secrétaire générale, Odette Yot, qui pilote ce chantier. 3 réunions en

présentiel ont eu lieu en 2021 et le projet avance bien mais il n'est pas encore finalisé.

Enfin concernant l'évaluation interne, la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a réformé le dispositif d'évaluation des ESSMS pour une mise en œuvre au 1er janvier 2021 en confiant à la Haute autorité de santé (HAS) la mission de refondre le dispositif d'évaluation des ESSMS (référentiel et méthodes d'évaluation).

Compte tenu des retards liés notamment à la crise sanitaire, la date de mise en œuvre n'a pu être tenue. C'est seulement le 10 mars 2022 que l'HAS a publié le nouveau référentiel et le manuel d'évaluation.

L'évaluation interne telle qu'elle existait jusque là a donc disparu au profit d'un autodiagnostic à faire sur la base du nouveau référentiel.

Nous n'avons donc pas réalisé cette action qui le sera dès que la date d'évaluation externe sera connue.

Néanmoins, le fil rouge de l'année 2021 pour l'ensemble de nos établissements et services était « la cohésion d'équipe », ainsi tous les professionnels des PEP 10 ont planché sur la rédaction d'une charte d'équipe qui définirait les règles et principes de l'équipe. La présentation des chartes et leur synthèse étaient prévues lors de la journée plénière le 28 janvier 2022 mais cette dernière a dû être reportée au 1^{er} juillet pour des raisons de jauge. Et oui, réunir environ 100 salariés dans une même salle, ce n'était pas encore possible. Heureusement, nous pourrons le faire en ce début juillet.

J'en profite pour féliciter l'ensemble des salariés qui ont rédigé ces chartes en faisant preuve de créativité.

La qualité de vie au travail reste une préoccupation majeure au sein des PEP 10.

Je voudrais aussi souligner le travail des administrateurs qui donnent régulièrement de leur temps pour prendre des décisions éclairées et défendre les valeurs de laïcité, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté qui nous sont chères.

Comme vous avez pu le constater, 4 administrateurs ont souhaité mettre fin à leur mandat ou ne pas le renouveler. En effet, la maladie, l'éloignement ou des raisons plus personnelles sont à l'origine de ces fins de mandat. Aussi, je tiens à remercier chaleureusement Marie-Chantal AMOUR, Carole PICARD, Sylvère HILBRUNNER et Patrice TABUTIAUX pour leur investissement et leur générosité. De nouvelles personnes vont donc rejoindre nos rangs comme nous le verrons en fin de réunion avec les résultats de l'élection au Conseil d'Administration.

Je ne voudrais pas être trop long, car le maître mot de l'AG de cette année est la concision et conclue donc par les orientations 2022 qui seront :

- Création d'une direction de pôle ACM et petite enfance afin de décharger la directrice générale
- Finalisation du projet associatif
- Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Projet de déménagement du DITEP

Je vous remercie pour votre attention et procède maintenant au vote de ce rapport.